



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



IGEDD

INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapport à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages du 4 avril 2024

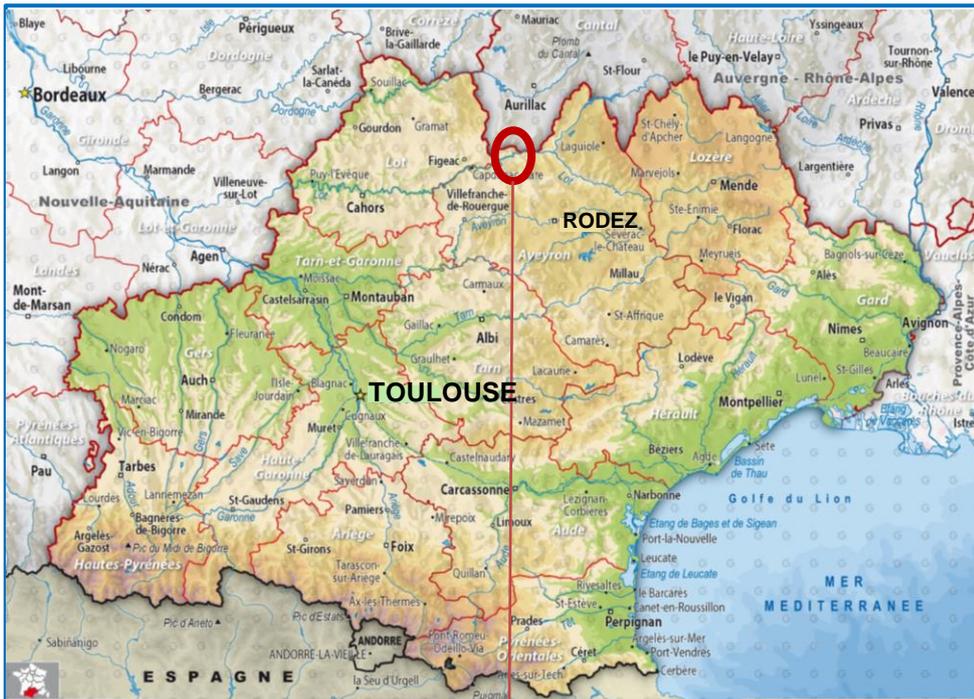
**Projet et programme d'actions de l'Opération Grand Site de France (OGS)
Conques Vallées Lot et Dourdou**

Rapport IGEDD n° 015440-01

établi par

Serge BRENTRUP
Inspecteur général

AVRIL 2024



Carte de la région Occitanie, source : <https://www.google.com/decrypter-84-imagen-carte-de-la-region-occitanie>,
 Carte de l'Aveyron, source : <https://www.tourisme-aveyron.com>.

L'abbatiale de Conques et son bourg médiéval, situés sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, accueillent annuellement un nombre très important de touristes et de pèlerins, estimés à environ 500 000 par an. Conques figure parmi les « plus beaux villages de France », mais au-delà de la carte postale constituée par l'abbatiale et le village, les gorges du Dourdou sont les témoins d'une longue histoire qui trouve son origine dans le haut Moyen Âge avec l'installation d'ermites, le culte de Sainte-Foy et le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle.

Les gorges sont indissociables de Conques et de son abbaye, elles participent au sentiment d'isolement et de « *hors du temps et hors du monde* » que ressentent et retranscrivent les nombreux pèlerins et visiteurs dans un site dont l'authenticité et l'unicité frappent dès l'arrivée.

Le projet d'Opération Grand Site (OGS) qui est soumis aujourd'hui à l'examen de votre commission trouve son origine en 1989, lorsqu'une première démarche a été initiée à la demande du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer. Conques figure en effet sur la liste des « Grands Sites de France » potentiels depuis le lancement de la politique nationale des Grands Sites. Toutefois, la démarche n'a pas abouti jusqu'alors, faute notamment de classement préalable du site.

La démarche a ainsi été relancée en 2013 à l'initiative de la commune de Conques et de la communauté de communes de Conques-Marcillac sur un périmètre élargi aux communes de Sénergues et de Pruines et à une partie de la vallée du Lot englobant deux communes du Cantal (Cassaniouze et Vieillevie). La procédure de classement du site suivie de l'étude d'élaboration d'un cahier de gestion et de préparation de la candidature au label Grand Site de France, respectivement en 2019 et 2020, a permis de relancer la démarche « Grand Site »¹ en posant les fondations d'un projet global et fédérateur, en adéquation avec les enjeux du territoire. La chargée de mission pour la politique des Grands Sites à la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) s'est rendue sur le territoire les 22 et 23 octobre 2019².

Préalable indispensable de la candidature au label Grand Site de France, le site a été classé, sous l'appellation « *site de Conques et des gorges du Dourdou* » en janvier 2021.

Si le périmètre de l'OGS pressenti par les élus, plus étendu que le site classé, a été validé sur le principe, le rapport de visite de la DGALN a relevé que le territoire proposé ne disposait pas d'une stratégie d'aménagement globale et maîtrisée, notamment sur les aspects « *fonctionnement et gestion du flux de visiteurs* » et qu'il fallait encore établir une gouvernance. Le lancement de l'Opération Grand Site (OGS) a cependant été validée, officialisant la démarche Grand Site de France, permettant d'asseoir une gouvernance plus forte et de finaliser le projet et le programme d'actions. Il faut noter que les élus ont alors insisté sur le principe d'une « *OGS limitée à deux ans* », axée sur la stratégie d'accueil et la gestion des flux.

En conséquence, le syndicat mixte de préfiguration du Grand Site de France de Conques a été constitué, par arrêté inter-préfectoral du 30 novembre 2021 avec deux collèges : le collège départemental (Aveyron et Cantal) et le collège communal et intercommunal (Conques-en-Rouergue, Sénergues, Pruines, Cassaniouze, Vieillevie - Conques-Marcillac et Châtaigneraie Cantalienne). L'engagement de l'Opération Grand Site a été pris par le ministère de la transition écologique dans son courrier du 3 mai 2022 qui nomme le préfet de l'Aveyron préfet coordonnateur pour la démarche Grand Site de Conques, avec accord du préfet du Cantal. Le premier comité de pilotage pour la demande de candidature au label s'est tenu le 18 avril 2023.

Le territoire proposé à l'OGS fait en outre partie du territoire du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) « Centre Ouest Aveyron », établissement public constitué en syndicat mixte, depuis janvier 2015³.

1. Le site classé de « Conques et des gorges du Dourdou », un classement récent malgré une reconnaissance ancienne

Dès 1941, la section permanente de la « commission des sites et monuments naturels » de l'Aveyron estimait « *qu'il conviendra de prendre une mesure générale pour protéger l'ensemble de l'agglomération de Conques ainsi que ses environs [...]* ». L'année suivante, un premier arrêté du 27 février 1942 inscrit la place

¹ Cf. lettre d'intention et note argumentaire d'avril 2019 par les partenaires du projet d'OGS.

² Visite d'Isabelle Poulet, DGALN /QV1.

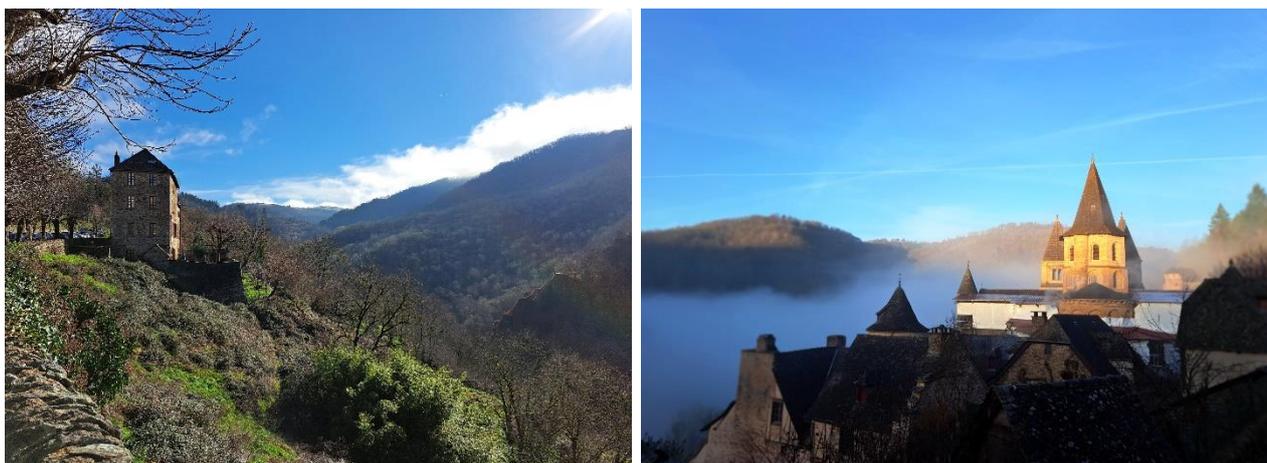
³ Le PETR regroupe huit communautés de communes et une communauté d'agglomération, soit 123 communes, il rassemble 155 000 habitants. Il est labellisé « territoire à énergie positive pour la croissance verte » et est porteur d'un schéma de cohérence territoriale entré en vigueur en 2020.

de la collégiale au titre des sites. Un second, le 22 octobre 1942, étendra le site inscrit à l'ensemble du bourg.

Trente ans plus tard, l'arrêté du 12 février 1972 signé par le secrétaire d'État à la culture, Michel Guy, étendra la protection aux communes de Grandvabre et Noailhac. Il faut ensuite attendre quarante-deux ans pour que l'inspection générale, constatant la très grande qualité de préservation du site inscrit, précise les modalités d'un classement dans son rapport de juillet 2014⁴. Le 23 octobre 2017, Henri Pelliet, inspecteur des sites, précisera devant l'inspection générale « ...[qu']au-delà de la préservation de « l'écrin paysager » de Conques, la proposition de classement entend prendre en considération l'unité géomorphologique que constituent les gorges du Dourdou et les vallons affluents [...] ».

Le décret de classement du village de Conques et des gorges du Dourdou, n'intervient donc que le 15 janvier 2021. « La grande qualité architecturale du bourg, particulièrement mis en valeur par un écrin paysager exceptionnel, a fortement contribué à ce classement », c'est ainsi que le présente l'inspecteur général Jean-Marc Boyer dans son rapport devant la CSSPP de mai 2019, rendant un hommage appuyé à l'ancien architecte des bâtiments de France de l'Aveyron, Louis Causse, qu'il qualifiera de « véritable moine-soldat » du patrimoine aveyronnais, mais aussi aux maires successifs de Conques qui ont su préserver de façon exceptionnelle ce village.

La proposition originelle a donc évolué de la simple transformation du site inscrit, préconisée par l'inspection générale, à une vision plus large qui prend en compte l'unité paysagère particulière des gorges du Dourdou où s'est implantée l'abbaye Sainte-Foy sur le versant nord.



Conques et les gorges du Dourdou, photos SB, février 2024

La mission d'inspection générale effectuée en novembre 2017 a validé l'extension du projet de classement à la totalité des gorges du Dourdou et à une large partie du vallon de l'Ouche en redéfinissant à la marge son périmètre (voir carte page 6).

Le critère pittoresque, vue la qualité des paysages, et le critère historique en raison notamment de la forte présence monastique qui a imprégné le lieu, ont été retenus pour le classement.

Le premier élément qui fonde le critère pittoresque est la géomorphologie du territoire, c'est principalement le socle schisteux entaillé par les gorges du Dourdou incisées par les arrêtes des vallons latéraux qui définit le paysage. Les dispositions géologiques ont créé des lieux difficiles d'accès qui donnent cette impression de « bout du monde ». La déprise agricole des terrains en forte pente a favorisé le développement d'un couvert végétal qui accentue le sentiment d'isolement. L'apparition de la roche nue sur les arrêtes et les landes qui tranchent sur les pentes boisées renforcent encore ce caractère sauvage.

⁴ Rapport du CGEDD n° 009542-01 du 11 juillet 2024



La majesté de Sainte-Foy, source photo : <https://www.art-roman-conques.fr/reliquaire-foy.html>

Quant au critère historique, Conques est riche d'une histoire qui débute au VIII^e siècle avec la création d'un ermitage fondé par Dadon⁵ dans les gorges de l'Ouche, puis en l'an 819 avec la fondation de l'abbaye Sainte-Foy de Conques, suivant la règle de saint Benoît, restaurée en 1873. Conques est aujourd'hui un prieuré de l'ordre des Prémontrés, dépendant de l'abbaye Saint-Martin de Mondaye en Normandie. La communauté des frères prémontrés fait vivre l'abbaye.

Un événement majeur va marquer l'histoire du site, il s'agit de la translation des reliques de Sainte-Foy⁶ et le début des pèlerinages en l'an 866.

Aujourd'hui, les pèlerins sont présents, mais c'est vers Saint-Jacques de Compostelle qu'ils se dirigent, plus qu'ils ne marchent à la rencontre de Sainte-Foy. Conques reste toutefois une étape majeure et un haut lieu d'histoire, de foi et de spiritualité sur le chemin de Saint-Jacques.

Rappelons également que la qualité du site s'est traduite en 1998, par l'inscription de l'abbaye Sainte-Foy de Conques et du pont sur le Dourdou sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle. Il n'y a pas officiellement de zone tampon sur ce Bien en série. Une zone « tampon » pour ces deux composantes a été validée localement via le projet de plan de gestion local du Bien Unesco, sur un périmètre correspondant au site classé de Conques et des gorges du Dourdou, en s'appuyant sur le travail réalisé en partie pour le projet Grand Site de France.

2. Les protections sur le territoire, hors site classé

- Les sites inscrits préexistants au site classé (voir carte page suivante) :

1. le « moulin de Sanhes », le pont et leurs abords (Conques-en-Rouergue) (Inscription le 22.10.1942, mise à jour le 01.04.2019) ;

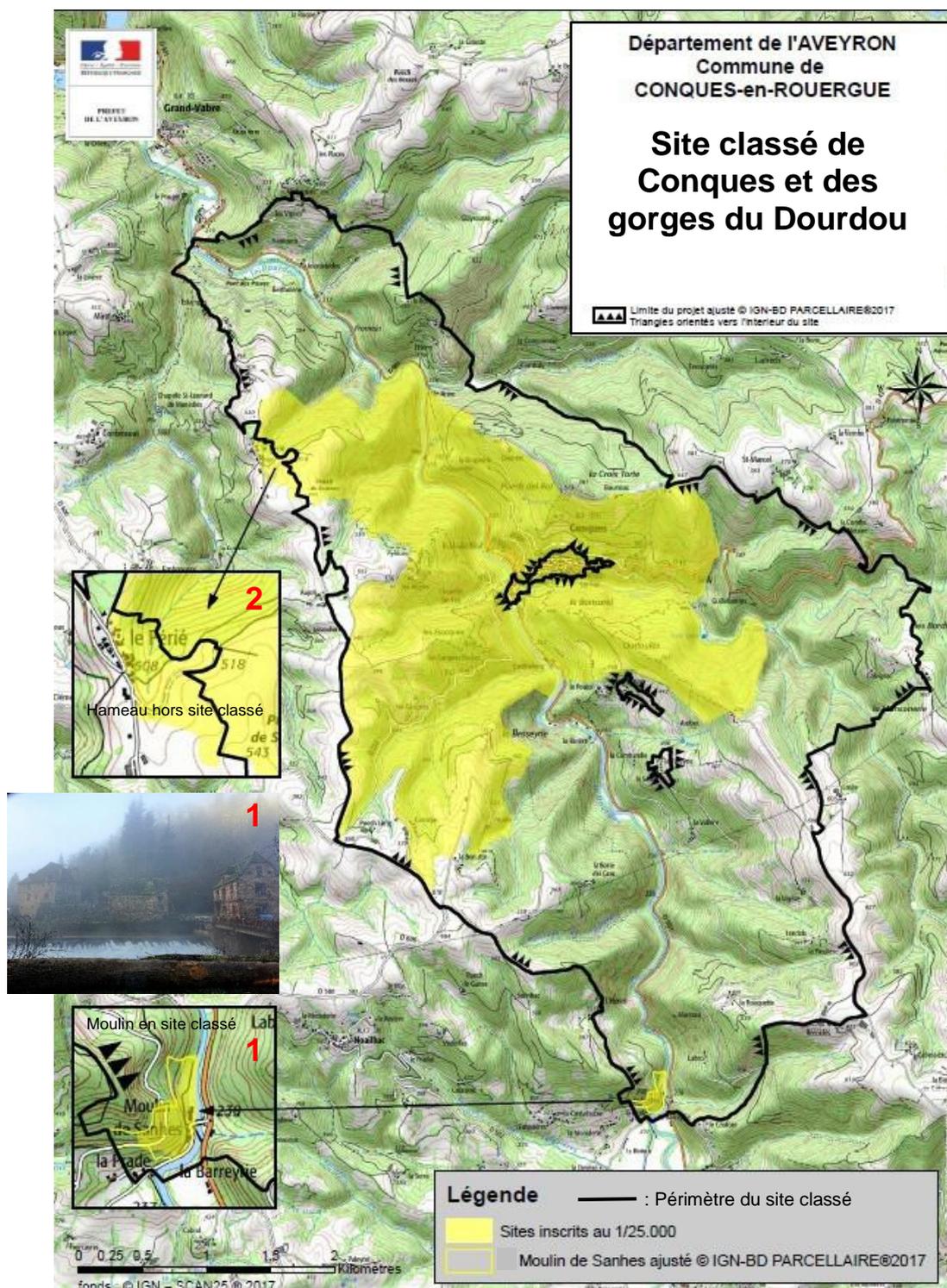
2. le « hameau du Périé » qui figurait dans le site inscrit du « village de Conques et ses abords », n'a pas été intégré au site classé et conserve de ce fait sa protection en tant que site inscrit (Inscription le 12.02.1976).

- Les protections en vigueur sur le site au titre de la loi de 1913 sur les monuments historiques :
 - l'abbatiale Sainte-Foy de Conques, classée MH par liste du 31 décembre 1840 et l'aire du cloître de l'ancienne abbaye avec son bassin en serpentine et les bâtiments qui l'entourent (réfectoire et bâtiment du Trésor), classé par arrêté du 22 novembre 2002 ;
 - le pont dit « romain » sur le Dourdou du XIV^e siècle, inscrit MH le 9 juillet 1930. Bâti en grès rouge, l'ouvrage atteint 50 mètres de long et comporte cinq arches en plein cintre. Les calades en galets de l'ouvrage sont entretenues par le département, qui procède à la dévégétalisation des parements du pont. Un radier en béton assez grossier a été réalisé sur plusieurs dizaines de mètres en amont et au droit du pont dans le cadre des travaux d'assainissement de Conques, aujourd'hui obsolète du fait de la réalisation d'une station d'épuration des eaux usées, en aval.

⁵ Dadon, abréviation de « Deo datus » qui signifie en latin « donné à Dieu » est le fondateur légendaire de l'abbaye de Conques.

⁶ La Majesté de sainte Foy est un reliquaire qui contient le crâne de sainte Foy. Cette châsse constitue le témoin le plus représentatif du culte qui propagea la renommée de l'abbaye. En l'an 960, bravant l'interdit biblique et la tradition chrétienne proscrivant toute représentation humaine sculptée, Conques ose, non seulement introduire dans le Temple l'effigie d'une fillette, mais en outre, la coiffer d'une couronne de style carolingien et l'introniser selon le rituel du sacre royal.

- le Trésor, propriété de la mairie de Conques-en-Rouergue (la statue de Sainte-Foy est classée au titre des objets mobiliers depuis le 24 février 1910) : une réflexion sur l'amélioration de la présentation et de la sécurité du trésor est en cours, en partenariat avec la DRAC Occitanie.



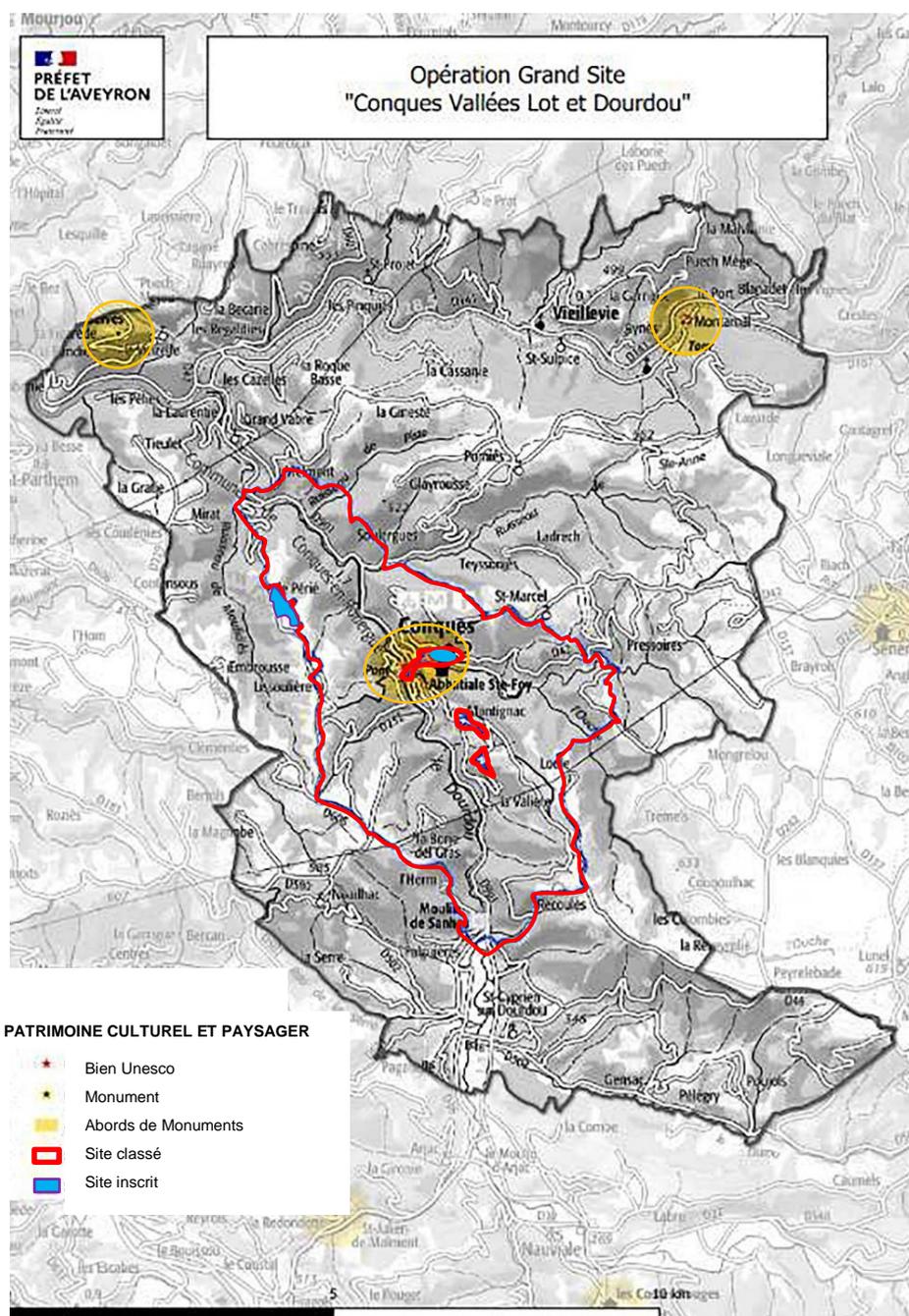
Site classé de « Conques et des gorges du Dourdou, source : dossier relatif au classement du site, 2018 complété SB, photo du moulin de Sanhes, SB février 2024

3. Un périmètre de territoire adapté aux enjeux d'une Opération Grand Site et des enjeux clairement identifiés

3.1 Du périmètre du site classé en janvier 2021 au périmètre de l'OGS

Plusieurs raisonnements ont contribué au choix du périmètre de l'OGS. Des vallées rocheuses assez semblables, une géologie diversifiée et riche (calcaire, grès, schiste, quartz, granit), une empreinte religieuse du nord au sud du site, liée à l'abbaye de Conques et une réalité de territoire en termes de gestion et de lieux de vie à cheval entre deux régions et deux départements.

En effet, le périmètre proposé s'affranchit des limites administratives pour coller à la réalité de ce territoire, où les habitants de la vallée du Lot, du Cantal ou de l'Aveyron, vivent en lien avec Conques et son activité touristique. Le périmètre intègre ainsi des villages au patrimoine historique et religieux, territoire sur lequel l'abbaye de Conques a rayonné et qu'elle a durablement marqué de son empreinte.



Le périmètre de l'OGS, source : étude « Grand Site de Conques Vallées Lot et Dourdou - Tome 1 : le projet, juillet 2023, revu SB

3.2 Des enjeux clairement identifiés

L'ambition clairement affichée pour cette OGS est le maintien de la beauté des paysages et la préservation des patrimoines. Le projet vise à accueillir des visiteurs (touristes, pèlerins, et locaux) dans les meilleures conditions en respectant les valeurs et les principes du développement durable. Pour répondre à cette ambition, quatre grands axes stratégiques déclinés en onze orientations sont à relever collectivement. Ils constituent la trame du programme d'actions permettant de poursuivre les enjeux du Grand Site (annexe 3) :

Axe 1 - Préserver la qualité paysagère et patrimoniale du Grand Site (4 orientations/10 actions),

Axe 2 - Diffuser la fréquentation par l'immersion et le cheminement (2 orientations/7 actions),

Axe 3 - Valoriser les savoir-faire et la culture, moteur d'une économie durable (2 orientations/6 actions),

Axe 4 - Assurer le partage et la pérennité de la démarche, (3 orientations/7 actions).

Cinq enjeux se dégagent clairement du dossier de candidature :

1. Les enjeux du grand paysage

Un des atouts du Grand Site est son éloignement des axes principaux de circulation, dans un relief escarpé où s'inscrivent deux rivières à forte identité (Lot et Dourdou), encaissées en gorges profondes, aux versants abrupts souvent modelés par d'anciennes terrasses de vignes ou de châtaigniers et un plateau schisteux parcouru par des voies de circulation qui offrent des points de vue exceptionnels sur les paysages. Cet atout est aussi un handicap, car le site enclavé est de fait peu accessible. Les vallées rocheuses et les pentes escarpées rendent en outre les cultures agricoles et l'entretien des milieux naturels compliqués.

Le Dourdou, véritable « fil rouge » du paysage⁷, qui traverse toute la vallée pour se jeter dans le Lot à la frontière cantalienne, est certainement un des atouts majeurs qui relie les différentes composantes du territoire.



Le Dourdou après l'orage, source : site du journal La Dépêche, juin 2023

C'est pourquoi, parmi les principaux enjeux paysagers sur lesquels le Grand Site devra porter son attention, il conviendra notamment de favoriser l'alternance des vues fermées et ouvertes pour rythmer la découverte des paysages, préserver et révéler ces paysages à forte identité et conserver la qualité architecturale et patrimoniale des villages et des hameaux.

Il conviendrait également de mieux appréhender la vulnérabilité du Grand Site face aux impacts du changement climatique, notamment sur les châtaigniers, espèces emblématiques du site, sur les chênes ou sur les résineux qui résistent mieux, et transforment progressivement le paysage et notamment l'écrin de l'abbatiale.

⁷ Le Dourdou traverse le Rougier de Camarès dont le territoire atypique se compose d'oxyde de fer friable entre la rivière Tarn, le Causse du Larzac et les monts de Lacaune. Cette terre rouge se mêle à la rivière qui change de couleur, après un orage ou une forte pluie.

2. Les enjeux du patrimoine culturel

L'héritage historique et le patrimoine religieux sont exceptionnels. A Conques, l'abbatiale Sainte-Foy et le pont des Pèlerins sont inscrits au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco, au titre des Chemins de Compostelle. Le patrimoine vernaculaire, diffus et varié se réfère à des traditions locales, de l'histoire religieuse ou sociale des lieux, témoins de la culture occitane et des savoir-faire. Quant au Trésor liturgique de Conques, il fait partie d'un des cinq plus importants trésors d'orfèvrerie médiéval d'Europe, dont ceux d'Aix-la-Chapelle et de Saint-Marc de Venise.

Il conviendrait de conserver et développer le patrimoine emblématique et exceptionnel du site de Conques en développant tout particulièrement la muséographie des reliques de Sainte-Foy, voire en modifiant substantiellement l'appréhension du « trésor liturgique ». La majesté de Sainte-Foy est, en effet, présentée dans un espace dont l'architecture évoque un très grand coffre-fort et dont la muséographie date de 1909. Malgré un toilettage en 1955 et un second, minimaliste, en 2003, le lien entre la majesté et l'abbatiale ne se fait pas pour les visiteurs, comme pour les pèlerins dont l'objectif, rappelons-le, n'est plus le culte de Sainte-Foy, mais bien une halte, certes majeure, sur le chemin de Compostelle. La fréquentation du trésor est en baisse. L'abbatiale est pourtant, comme l'expliquait magistralement le CAO⁸ lors de l'inspection générale de février 2024, le « *reliquaire du reliquaire de Sainte-Foy* ».

3. Les enjeux socio-économiques

Les principales activités économiques du territoire sont l'agriculture, le tourisme, l'artisanat et le développement culturel. Les savoir-faire et les produits du terroir contribuent par conséquent au dynamisme du Grand Site. Toutefois, le vieillissement de la population, l'insuffisance de transports collectifs et la saisonnalité touristique menacent la pérennité de ces savoir-faire. Si le Grand Site n'a pas vocation et ambition à répondre à tous les enjeux socio-économiques du territoire, il peut contribuer à développer plusieurs d'entre eux, comme celui de renforcer les liens entre les ressources locales et les paysages qui permettent de maintenir des retombées économiques, valoriser les productions locales et les savoir-faire du territoire.

L'agritourisme est à développer avec l'appui de la chambre d'agriculture : l'engouement des agriculteurs rencontrés est réel, l'envie de partager est là autant chez les éleveurs bovins rencontrés⁹ que chez les viticulteurs qui ont envie de faire connaître leurs produits. L'office de tourisme de Conques-en-Rouergue, qui va déménager et s'agrandir courant de l'année 2024, en serait un bon médiateur avec l'appui du centre culturel européen de Conques dont la capacité d'accueil est d'ores et déjà surprenante pour le territoire (amphithéâtre de 400 places, etc.).

4. Les enjeux de gestion de la fréquentation

Conques reste le site touristique majeur pour le département de l'Aveyron et le sud Cantal. Avec un flux de fréquentation élevé de Pâques à la Toussaint et des pics de fréquentation en juillet/août, il génère des retombées économiques réelles ou potentielles. L'intérêt croissant des visiteurs pour le tourisme culturel, le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, la situation géographique du territoire à l'écart des grands axes ainsi que les aménagements déjà réalisés, sont autant de centre d'intérêts concomitants et complémentaires pour le public.

C'est pourquoi, le suivi et la mise en place d'une stratégie à long terme sont à prévoir pour faire face aux pics de fréquentation, alors que l'usage du véhicule personnel reste prépondérant et incontournable, questionnant sur le sujet du stationnement à Conques aux abords immédiats et plus largement sur tous les points stratégiques du Grand site (le long des voies principales, à proximité directe des points de vues exceptionnels sur le village de Conques ou sur des points hauts avec des vues à 360 degrés (Bancarel, Puech du Kaymar, etc.).

Malgré l'intérêt majeur pour l'abbatiale et le village de Conques, certains lieux et points stratégiques du Grand Site ne génèrent pas suffisamment d'intérêt pour inciter les visiteurs à prolonger leur séjour. Il faut améliorer la qualité de l'accueil et les capacités d'hébergement, qu'il s'agisse des voyageurs en saison ou des permanents qui peinent à trouver des logements pour se loger à l'année.

⁸ Le CAO : le conservateur des antiquités et objets d'art : pour l'Aveyron, il s'agit de Laurent Fau.

⁹ Rencontre avec Yvan GOUDY, « éleveur, sylviculteur et hébergeur touristique ».

Il faudrait également mieux répartir la fréquentation touristique en incitant les visiteurs à s'immerger dans le Grand Site toute l'année et pour cela se donner les moyens de l'action en augmentant la capacité d'accueil hôtelière ou « chez l'habitant » en partenariat avec l'office de tourisme (gîtes, maisons d'hôtes, etc.).

Encourager la pratique des mobilités douces pour se déplacer dans le Grand Site induira la mise en place de relais depuis les parkings aménagés (à cet égard, on soulignera la grande qualité de l'aménagement du parking aux portes de Conques), avec des capacités réelles de stationnement pour les vélos électriques et des fréquences suffisantes pour les navettes de liaison, en phase expérimentale.

5. Les enjeux des milieux naturels

Le Grand Site présente, à la fois, une diversité de milieux naturels, qu'ils soient forestiers, aquatiques ou agricoles, favorisant une biodiversité riche, et une diversité géologique (calcaire, grès, quartz, schiste, granit) à l'origine des paysages naturels ou bâtis qui le composent. Un des enjeux majeurs est donc de faire connaître et préserver la diversité des milieux, face à la pression, notamment touristique et urbaine.

Et aussi des enjeux transversaux

La réussite du projet du futur Grand Site passe par un portage politique qui continue d'impliquer les collectivités de l'Aveyron et du Cantal dans une dynamique d'ores que l'on peut déjà ressentir sur site. La dynamique de territoire existe au-delà des limites administratives, le Lot fédère les élus de part et d'autre de ses rives. Le travail en réseau existe, l'office de tourisme et le centre culturel européen de Conques seront des acteurs majeurs de cette cohérence de territoire partagée en regroupant le monde de l'entreprise, les artisans, mais aussi les artistes, acteurs transversaux de ce paysage, et pour cela développer les outils d'observation et d'évaluation qui garantissent le résultat.

5. Le programme d'actions proposé en 2023 pour l'OGS

Les axes du projet font l'objet de fiches-action précises et complètes. Chaque fiche présente de manière détaillée le contexte, les objectifs de chaque action, leur coût estimé et les sources de financement. Pour chaque fiche, la maîtrise d'ouvrage et le calendrier prévisionnel de mise en œuvre sont précisés.

Le tome 1 du projet de l'OGS montre clairement comment les 30 actions retenues contribuent à répondre aux enjeux identifiés, le tome 2 les précise et détaille leurs modalités.

Le programme d'actions est priorisé, les actions sont réparties en trois catégories, auxquelles votre rapporteur souscrit :

- **10 actions principales prioritaires** : des actions qui conditionnent la future candidature au label, qui nécessitent d'être engagées dès l'année 2024 ;
- **15 actions principales** : des actions qui répondent aux enjeux de gestion de la fréquentation du site et de la préservation des paysages, dont la mise en œuvre n'est pas une condition préalable à la candidature ;
- **5 actions complémentaires** : des actions qui contribuent aux enjeux et spécificités du projet mais ne sont pas obligatoires dans le cadre du label.

On retiendra, en particulier, quatre actions principales prioritaires actuellement à l'étude :

L'action 11 « *définir et mettre en œuvre la stratégie d'accueil et d'interprétation* » dont l'étude a été lancée par le syndicat mixte en février 2023 avec élaboration d'un schéma d'accueil opérationnel pour le territoire, l'action 28 « *mettre en place un observatoire photographique du paysage* », lancée à l'automne 2023, l'action 4 « *inventorier les lieux dégradés en vue d'opérations de requalification* » et l'action 5 « *préserver et créer des points de vue paysagers* », pour lesquelles le lancement des études est imminent.

Sur les moyens dévolus aux actions :

Parmi les trente actions proposées, douze actions associent l'UDAP de l'Aveyron et onze le CAUE¹⁰ (+ une action avec le CAUE du Cantal), ce qui sous-tend que ces services et structures puissent garantir les moyens

¹⁰ Pour l'UDAP 12 : actions 1,3,4,7,8,9,10,11,12,13,28, pour le CAUE 12 : actions 1,2,4,5,6,9,11,12,13,19,27 et action 28 pour le CAUE 15.

de leurs actions (moyens humains, financiers, etc.). On relèvera favorablement la convention avec le CAUE 12 passée en 2023 sur l'action 6 « *renforcer le conseil architectural, paysager et environnemental dans les projets* » et l'action 9 sur les périmètres délimités des abords (PDA) avec l'UDAP à conforter - on sait que les PDA sont chronophages pour les UDAP et consommateurs de crédits (enquêtes publiques, etc.).

Sur les actions à développer :

Les actions 18 et 19, qui renvoient aux pratiques agricoles (« *encourager les pratiques agricoles favorisant les savoir-faire traditionnels* » et « *promouvoir la filière agritouristique dans le respect des valeurs du Grand Site* ») doivent continuer de se développer, vu l'enjeu majeur sur ces filières, comme la valorisation de la châtaigne en tant que filière de production traditionnelle à valeur ajoutée (budgétisée à 40 000 euros) ou la transmission d'un savoir-faire agricole traditionnel et respectueux de l'environnement, notamment. L'association de la chambre d'agriculture et des agriculteurs/viticulteurs, particulièrement concernés dans cette démarche, est incontournable. Cette diversification d'un tourisme en lien direct avec l'agriculture devrait permettre de mieux étaler la saison touristique, actuellement concentrée sur quatre mois (juin à septembre), sur l'année et sur l'ensemble du territoire du Grand Site.

L'action 30 nous interroge directement sur les enjeux du changement climatique, qui touche toutes les régions de France, sans épargner les vallées du Lot et du Dourdou. Cette action, en lien avec la plupart des autres actions développées, est à intégrer en priorité dans les documents d'urbanisme qui suivent les directives du SRADDET, aux réflexions menées sur la maîtrise de la consommation et de la production d'énergie (alternative à la voiture dans le Grand Site, etc.) et enfin à l'adaptation aux nouvelles pratiques touristiques à développer (comme vu précédemment dans les actions 18 et 19).

L'action 17 dont la mise en œuvre et le financement sont portés par la Région, demande à être développée. La mise en place d'une navette expérimentale en 2022 et 2023 demande en effet à être poursuivie, développée et accompagnée dans le cadre du schéma directeur des modes actifs des communautés de communes associées à l'OGS et de l'office de tourisme.

L'action 20 « *Promouvoir les métiers d'art* » apparaît également cruciale dans ce paysage où l'art et l'artisanat occupent une place de choix. Les partenariats avec l'office du tourisme et l'association artistique et culturelle de Conques permettent d'ores et déjà une diffusion culturelle, dans le village et ses alentours. En période estivale, le festival « *Les Rencontres musicales de Conques* » est incontournable, il invite le public à découvrir des musiciens du monde et des artistes aux univers aussi particuliers qu'insolites. Il met à l'honneur l'architecture, le patrimoine et la nature, et invite à s'ouvrir à d'autres cultures et d'autres spiritualités.

A cet égard, votre rapporteur invite le Grand Site à intégrer le « volet spirituel » dans ses préoccupations, la présence d'une abbaye au rayonnement international, la capacité d'accueil qu'offre le centre culturel via l'association artistique et culturelle de Conques, sont en effet autant d'atouts pour offrir une réflexion sur la spiritualité dans un lieu qui ne laisse personne indifférent et transcende parfois. C'est notamment ce qu'exprimaient l'artiste Pierre Soulages alors adolescent de 14 ans, bouleversé par la beauté de l'édifice, qui décida de « *vouer sa vie à l'art* » ou encore Prosper Mérimée, qui à son arrivée à Conques en 1837 écrivait : "*Je n'étais pas préparé à trouver tant de richesses dans un pareil désert*".

Sur les actions qui interrogent

L'action 22 « *Faire de la route Pierre Soulages, un itinéraire artistique et culturel* » et l'action 23 « *Etudier l'opportunité d'un refuge d'art dédié aux paysages* », qui proposent, toutes deux, un acte artistique dans le Grand Site, interrogent.

La RD 901¹¹ a en effet été rebaptisée « *route Pierre Soulages* » en 2021. Ce cordon de liaison entre Conques et Rodez où l'on visite le très beau musée Soulages, dessert notamment Salles-la-Source et Marcillac. Son appellation peut interroger. En effet, n'y a-t-il pas confusion, brouillage ou juxtaposition de cette « *appellation* » en lieu et place du chemin de Compostelle et quel lien peut-on faire avec l'œuvre magistrale de l'artiste sur le joyau conquois de l'art roman, célèbre pour son tympan sculpté du jugement dernier et ses 104 vitraux contemporains dont le verre joue avec la lumière naturelle et pare l'abbatiale de couleurs qui changent au fil du jour, des saisons, du temps qui passe ?

¹¹ La Route Soulages fédère quatre partenaires : l'EPCC Musée Soulages, Rodez Agglomération, le département de l'Aveyron et la commune de Conques-en-Rouergue, autour de quatre sites de visite liés, chacun à leur manière, à l'œuvre, à l'inspiration artistique et aux méthodes de travail de Pierre Soulages.



Tympan du massif occidental de l'abbatiale et vitrail de Pierre Soulagès, photos SB, février 2024

Quant à l'installation d'un « refuge d'art dédié aux paysages »¹², est-ce opportun face aux enjeux auxquels le territoire sera soumis demain et qui requerra un budget croissant ?

6. La gouvernance

Le « syndicat mixte de préfiguration du grand site de France de Conques vallées du Lot et Dourdou » a deux ans. Ses statuts ont, en effet, été approuvés en 2020, la structure a été installée en février 2022. Le syndicat mixte définit la stratégie visant à assurer la préservation du patrimoine naturel, paysager, historique et culturel du Grand Site. Il pilote la démarche de labellisation et se veut facilitateur dans le suivi des projets, notamment pour rechercher des maîtres d'ouvrages, porteurs de projets.

Le syndicat ne détient pas de compétence propre, il anime et coordonne des actions menées dans ce cadre. Le comité syndical est composé des membres du syndicat mixte, avec une participation du collège des départements à hauteur de 45% et du collège des communes et communautés de communes de 55%. Depuis l'installation officielle du syndicat mixte de préfiguration du Grand Site, trois commissions thématiques ont été mises en place : la commission patrimoine et urbanisme, la commission accueil, fréquentation et mobilités, ainsi que la commission économie, culture et commission. Aides à la décision, elles se veulent également relais de territoire.

Le comité de pilotage préparatoire est devenu officiel le 18 avril 2023. Il s'est réuni à trois reprises : en septembre 2017 en présence du Réseau des Grands Sites de France qui est intervenu sur le thème de la gouvernance, puis en février 2019 afin d'officialiser l'engagement de la phase d'élaboration du projet Grand Site de France et enfin en janvier 2020 où la création du syndicat mixte et la préparation du dossier d'OGS ont été actés.

Composition du comité de pilotage

Le préfet coordonnateur est le préfet du département de l'Aveyron. Le comité de pilotage (COFIL) est coprésidé par le secrétaire général de la préfecture de l'Aveyron et le président du syndicat mixte. Il associe les collectivités, les services de l'Etat (DRAC, UDAP, DDT, etc.), les chambres consulaires, ainsi que les principaux partenaires (CAUE, Offices de Tourisme, Centre culturel, PETR, etc.). Y sont associés les référents des deux départements et régions (Cantal et Aveyron, AURA et Occitanie).

On notera qu'en mars 2017, la région Occitanie a déposé à l'institut national de la propriété industrielle (INPI) la marque « Grands Sites Occitanie » (GSO) dans la continuité de l'usage préexistant en région Midi-Pyrénées (« grand site de Midi-Pyrénées »)¹³.

¹² Budget estimé à 140 000 euros.

¹³ L'État avait déposé en 2010, plusieurs marques liées à sa politique des « Grands Sites de France » à l'INPI (« Grand Site de France », « Opération Grand Site », « Grand Site »), d'où un risque de confusion, souligné depuis plusieurs années par le « Réseau des Grands Sites de France » (RGSF).

Le « cœur emblématique » du territoire GSO correspond aujourd'hui au village de Conques et au site classé des gorges du Dourdou. Il est donc semblable à celui du futur Grand Site de France. Aujourd'hui, de nombreuses actions sont communes aux deux projets.

4. Les moyens mis en œuvre et le budget prévisionnel de l'Opération Grand Site pour la période 2022-2025

Moyens alloués

Une chargée de mission a été recrutée en juin 2018 par l'établissement public d'ingénierie territoriale (établissement public Aveyron Ingénierie) dans le cadre d'une convention avec la commune de Conques-en-Rouergue, la communauté de communes Conques-Marcillac et le département de l'Aveyron. Cette mise à disposition a permis de lancer la démarche et préparer l'élaboration du projet avec les services de l'Etat. Une fois la structure porteuse du projet de l'OGS installée, une cheffe de projet a été recrutée.

Le dossier annonce que la mise en œuvre du projet s'appuiera sur des moyens humains beaucoup plus importants, mais extérieurs au syndicat mixte. En effet, compte tenu de l'absence de compétence déléguée et de la taille du périmètre, la recherche de partenariats et la mutualisation des moyens relèvent du syndicat mixte. La priorité est donc donnée à l'animation, la coordination d'ensemble et la communication du projet.

Le budget annuel du syndicat mixte est de 100 000 euros, le montant des cotisations devrait être révisé après l'obtention du label.

Le budget prévisionnel de l'Opération Grand Site pour la période 2022-2025 (3 ans) est estimé à 680 745 euros en fonctionnement et 3 911 850 euros en investissement¹⁴, avec une part prépondérante pour l'axe 1/action 7 « *poursuivre la restauration et la valorisation de l'abbatiale Sainte-Foy de Conques* », dont l'investissement est annoncé à lui seul à 2 000 000 euros.

5. Conclusion

Il ressort de l'analyse technique des documents fournis (tomes 1 et 2) que les études réalisées ces dernières années ont nourri la réflexion des différents protagonistes de l'opération (maîtres d'ouvrage, syndicat mixte et partenaires) et que les enjeux majeurs auxquels le projet devra répondre ont bien été identifiés sous l'angle d'un Grand Site, tout comme les coûts estimés et les financements potentiels.

L'élaboration du projet OGS a permis de fédérer les élus, les acteurs locaux du territoire et les habitants autour d'un projet commun qui s'extrait des frontières administratives et relie les deux vallées indissociables de Conques et de son abbaye qui participent au sentiment d'isolement et de « *hors du temps et hors du monde* ». L'OGS donne du sens aux différentes actions et aux initiatives qui émanent de milieux très différents (artisanat, agriculteurs, hôteliers, restaurateurs, monde de l'entreprise, etc.). Le projet a également permis d'impulser une dynamique nouvelle portant sur la préservation des paysages, la gestion de la fréquentation, la mise en cohérence des projets et leur a donné du sens.

La mise en place du « syndicat mixte de préfiguration du grand site de France de Conques vallées du Lot et Dourdou » a ainsi formalisé une gouvernance qui permet d'avancer efficacement dans la démarche. Les conditions sont donc réunies pour avancer vers le label Grand Site de France sereinement, en prenant le temps imparti et en développant les conseils et les recommandations énoncés ci-avant dans le rapport.

C'est dans ce contexte que l'ancienne ministre chargée de l'environnement avait proposé en février 2016 à la présidente de région de trouver une voie d'apaisement qui permette la coexistence des deux labels. Une mission d'inspection générale a été effectuée en 2019, en complément de celle effectuée en 2017.

¹⁴ *Le rapport de présentation (tome 1) indique que les coûts liés au travail quotidien des chargé(e)s de mission, des élu(e)s et des bénévoles ne sont pas valorisés dans le tableau synthétique, mais existent. On relève en outre un delta de 670 000 euros entre le budget d'investissement global, affiché à 3 911 850 euros et la somme détaillant les quatre axes (3 241 850 euros), liée à une quinzaine d'actions non spécifiquement chiffrées dans le tableau.*

Je propose donc à votre commission qu'elle donne un avis favorable au projet et au programme d'actions sur le territoire suivant le périmètre qui a été présenté ce jour, sous l'appellation « *Opération Grand Site Conques Vallées Lot et Dourdou* ».

Serge BRENTRUP

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Serge Brentrup', with a vertical line extending downwards from the end of the signature.

ANNEXE 1 - courrier de la DGALN à l'IGEDD DU 14 décembre 2023



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature*

*Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
Sous-direction de la qualité du cadre de vie
Bureau des sites et espaces protégés*

*Réf. :
Affaire suivie par : Isabelle POULET
isabelle.poulet@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 32 53*

Paris, le

**Le ministre de la transition écologique
et de la cohésion des territoires**

à

Monsieur le Chef du service de l'Inspection
générale de l'environnement et du développement
durable
Section habitat, aménagement et cohésion sociale
Inspection générale des sites, perspectives et
paysages

Objet : Demande d'une mission d'inspection générale – Projet et programme d'actions de l'Opération Grand Site "Conques Vallées Lot et Dourdou"

PJ : Courrier du préfet de l'Aveyron
PV de la CDNPS de l'Aveyron
Rapport de la DREAL Occitanie pour la CDNPS
Projet et programme d'actions de l'OGS

Par courrier du 30 novembre 2023, monsieur le préfet de l'Aveyron m'a saisi pour examiner le projet et programme d'action de l'Opération Grand Site "Conques Vallées Lot et Dourdou".

Ce territoire a reçu un accord pour engager une démarche Grand Site en 2022. Le syndicat mixte de préfiguration du Grand Site de France de Conques est le gestionnaire du Grand Site. Les dernières années ont été consacrées à la finalisation du projet de l'Opération Grand Site et de son programme d'actions. Ils ont été présentés en commission départementale de la nature, des paysages et des sites de l'Aveyron le 18 octobre 2023 avec un avis unanimement favorable.

Je vous prie en conséquence de bien vouloir désigner un membre de l'inspection générale des sites afin d'effectuer une mission d'inspection en vue de rapporter en commission supérieure des sites, perspectives et paysages.

Pour le ministre et par délégation,
L'adjoint au sous-directeur de la qualité du cadre de vie

Patrick BRIE Signature numérique
de Patrick BRIE
patrick.brie
Date : 2023.12.14
10:14:42 +01'00'

Tour Sequoia - 92 055 La Défense Cedex - Tél : 33 (0)1 40 81 21 22
www.ecologie.gouv.fr
www.cohesion-territoires.gouv.fr

ANNEXE 2 - courrier du préfet de l'Aveyron du 30 novembre 2023



LE PRÉFET

à

Monsieur le ministre de la transition
écologique et de la cohésion des
territoires
Direction générale de l'aménagement, du
logement et de la nature
Direction de l'habitat, de l'urbanisme et
des paysages
Sous-direction de la qualité du cadre de
vie
Bureau des sites et espaces protégé

Rodez, le **30 NOV. 2023**

OBJET : Opération Grand Site de Conques, Vallées du Lot et du Dourdou
P.J. : 1 dossier (avis DREAL, compte-rendu de la CDNPS du 18 octobre 2023)

Par courrier du 3 mai 2022, la ministre de la transition écologique et solidaire a donné son accord au territoire pour engager une Opération Grand Site (OGS) ; celui-ci a depuis lors élaboré le projet et le programme d'actions de cette opération.

Au cours de cette année, mes services ont eu l'occasion de co-présider deux comités de pilotage qui ont permis de présenter l'avancée de ce dossier aux différents partenaires.

Les travaux réalisés ont ainsi permis de délimiter le périmètre de cette OGS à trois communes de l'Aveyron et deux communes du Cantal. Il intègre notamment le site classé de Conques et des gorges du Dourdou, le site inscrit du village de Conques, le site inscrit de la place de l'abbatiale, le site inscrit de l'extension du site de Conques, tous intégralement situés en Aveyron.

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 72 50
Mél. : brigitte-g.anglade@aveyron.gouv.fr

1/2

En accord avec le préfet du Cantal, j'assure la coordination des services de l'État.

Le dossier que je vous transmets aujourd'hui est réellement le fruit d'un travail partenarial des différents acteurs du territoire. C'est à partir d'un diagnostic partagé des perceptions du territoire sur des aspects paysagers, environnementaux, touristiques, culturels, économiques et de valorisation du territoire que s'est construit le document finalisé qui a été présenté lors du dernier comité de pilotage du 7 juillet 2023.

Ce dossier, présenté lors de la CDNPS du 18 octobre dernier (cf. document joint), a reçu un avis favorable de cette dernière. Il a naturellement fait l'objet d'échanges fructueux entre les membres de la commission et les porteurs de projet, largement représentés. Les membres ont reconnu et salué le travail effectué par le syndicat mixte.

Aussi, je vous sou mets ce dossier pour que vous sollicitiez l'avis de la commission supérieure des sites, perspectives et paysages. Cette consultation est, en effet, indispensable avant la mise en œuvre opérationnelle de ce projet à laquelle j'attache une importance particulière.

Je reste ainsi que mes services à votre disposition pour apporter aux membres de la commission l'ensemble des éléments nécessaires à la formulation de leur avis.

Pour le Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Véronique ORTET', is written over the typed name.

Véronique ORTET

ANNEXE 3 - Liste des actions

- Action 1 *Inventorier le patrimoine culturel en vue de sa valorisation et d'opérations de restauration*
- Action 2 *Améliorer la diffusion de la connaissance des milieux*
- Action 3 *Intégrer les orientations du Grand Site dans les documents d'urbanisme*
- Action 4 *Inventorier les lieux dégradés en vue d'opérations de requalification*
- Action 5 *Préserver et créer des points de vue paysagers*
- Action 6 *Renforcer le conseil architectural, paysager et environnemental dans les projets*
- Action 7 *Poursuivre la restauration et la valorisation de l'abbatiale Sainte-Foy de Conques*
- Action 8 *Réaménager le musée Fau et mettre en valeur le Trésor de Conques*
- Action 9 *Affiner les périmètres de protection*
- Action 10 *Qualifier les aménagements des villages et hameaux en adéquation avec l'esprit des lieux*
- Action 11 *Définir et mettre en œuvre une stratégie d'interprétation et d'accueil*
- Action 12 *Contribuer à l'espace d'interprétation de l'Office de tourisme Conques-Marcillac*
- Action 13 *Faciliter l'accueil et la découverte du Puech du Kaymard*
- Action 14 *Améliorer la qualité des grands itinéraires (GR)*
- Action 15 *Qualifier un réseau de chemins de randonnées (PR)*
- Action 16 *Encourager d'autres pratiques de mobilités douces, notamment le vélo*
- Action 17 *Expérimenter une navette durant les périodes de forte fréquentation*
- Action 18 *Encourager les pratiques agricoles favorisant les savoir-faire traditionnels*
- Action 19 *Promouvoir la filière agritouristique dans le respect des valeurs du Grand Site*
- Action 20 *Promouvoir les métiers d'art*
- Action 21 *S'appuyer sur l'art et la culture pour faire vivre l'esprit des lieux*
- Action 22 *Faire de la route Pierre Soulages, un itinéraire artistique et culturel*
- Action 23 *Etudier l'opportunité d'un refuge d'art dédié aux paysages*
- Action 24 *Créer une charte graphique et des outils de communication*
- Action 25 *Sensibiliser sur les valeurs et les enjeux du Grand Site, notamment auprès des jeunes*
- Action 26 *Piloter et animer la démarche de Grand Site*
- Action 27 *Conforter les synergies et les partenariats*
- Action 28 *Mettre en place un observatoire photographique du paysage*
- Action 29 *Mettre en place un observatoire de la fréquentation*
- Action 30 *Analyser et prendre en compte le changement climatique dans la gestion du Grand Site*

**ANNEXE 4 - Programme de la mission d'inspection générale, Opération Grand Site de France (OGS)
Conques Vallées Lot et Dourdou, du 13 au 15 février 2024**



INSPECTION GENERALE - OPERATION GRAND SITE

Programme de visites Du mardi 13 au jeudi 15 février 2024

Délégation du Ministère de la Transition Ecologique (MTE) et de la DREAL Occitanie

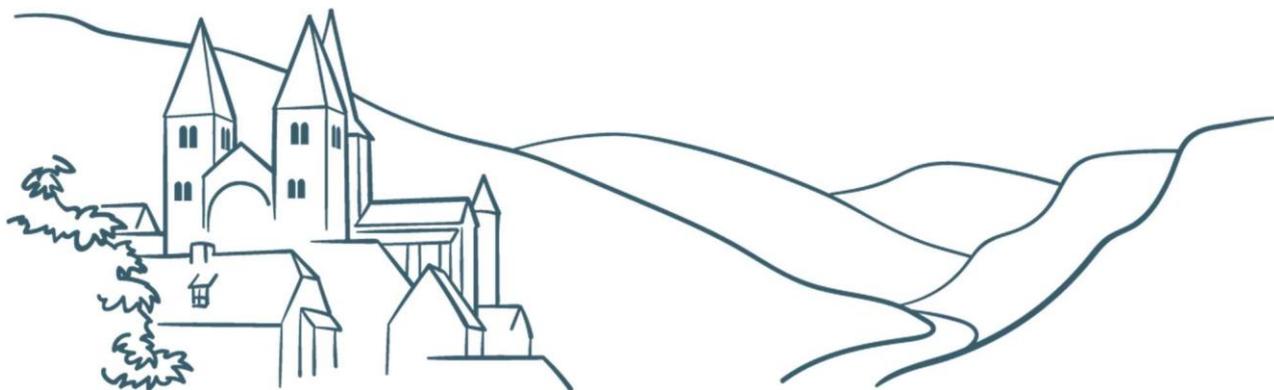
Serge BRENTRUP	Inspecteur général
Isabelle POULET	Chargée de mission MTE
Catherine FARELLE	Paysagiste conseil DREAL
Yoan CASSAR	Chef de service DREAL
Agnès SIMONIN	Inspectrice des sites DREAL

Délégation accompagnée par les services de l'État : DDT et UDAP de l'Aveyron et du Cantal

Délégation locale

Bernard LEFEBVRE	Président du syndicat mixte
Laure VIGOUROUX	Cheffe de projet
Davy LAGRANGE	Maire de Conques-en-Rouergue
Christian POUGET	Maire de Pruines
Daniel JOULIA	Maire de Sénergues
Michel CASTANIER	Maire de Cassaniouze
Jean-Louis RECOUSSINES	Maire de Vieillevie
Jean-Marie LACOMBE	Président de la Communauté de Communes Conques-Marcillac
Michel CABANES	Vice-Président de la Communauté de la Châtaigneraie Cantalienne
Michèle BUESSINGER	Conseillère départementale de l'Aveyron
Isabelle LANTUEJOUL	Conseillère départementale du Cantal

Délégation accompagnée des partenaires locaux : CAUE, Offices de tourisme, Communautés de communes...



Mardi 13 février 2024

MATIN

8h30 RDV à la mairie de Conques

- Accueil café (limité à la délégation locale)
- Présentation des participants
- Introduction historique de Conques
- Présentation du projet d'OGS et de son programme d'actions

10h30 Visite flash du bourg de Conques

- Requalification du parking de la Salesse
- Projet du Centre d'interprétation du futur Office de Tourisme
- Restauration et valorisation de l'Abbatiale Sainte Foy
- Témoignages : Office de Tourisme & service patrimoine

11h30 Visite du Trésor de Conques

12h30 Déjeuner à l'hostellerie Sainte Foy

- Rencontre avec l'ordre des frères prémontrés
- Visite de l'hostellerie Sainte Foy

APRES-MIDI

14h00 RDV au Centre Européen

- Accueil café des participants
- Visite de l'auditorium et des futurs bureaux du Syndicat mixte
- Présentation du nouveau projet culturel de Conques
- Valorisation des métiers d'art
- Conques, étape majeure sur les chemins de Saint-Jacques

15h45 Parking de la rivière, lieu de projets

16h00 Point de vue du Bancarel

- Projet de requalification
- Approche les enjeux forestiers
- Observatoire Photographique du Paysage

17h15 Pont romain

17h30 Retour à Conques

- Rencontre avec Lin ALBERICI, artisan sellier - maroquinier

18h30 Présentation du Tympan

19h00 Verre de l'amitié à la mairie de Conques avec les participants de la journée

Mercredi 14 février 2024

MATIN

8h30 RDV à la mairie de Conques

Co-voiturage Conques > Moulin de Sanhes > Puech du Kaymar : 30/40 min

9h15 Halte au Puech du Kaymar

- Lecture de paysage
- Projet de valorisation

10h30 : Puech du Kaymar > Loubatières : 20 min

10h50 Approche des enjeux agricoles

- Échanges avec Yvan GOUDY
- Échanges avec la Chambre d'Agriculture

12h : Loubatières > Chez Marie (Grand-Vabre) : 15 min

12h15/12h30 : Déjeuner au restaurant « Chez Marie »

- Présentation de l'Estofinade par Julien

APRES-MIDI

14h RDV à la mairie de Grand-Vabre

- Accueil café des participants
- Initiatives de valorisation et de restauration
- Projets centre-bourgs

15h00 Halte à Saint-Projet de Cassaniouze

- Projet berges et sentier entre Saint-Projet et Vieillevie - Les rivières du Dourdou et du Lot

16h00 Halte à Montarnal

- Histoire et évolution de Montarnal

- Problématiques et perspectives
- Témoignage de l'ASVOLT base nautique

17h30 Halte à Vieillevie

- Accueil
- Visite du Château

18h30 Verre de l'amitié à la salle des fêtes de Vieillevie avec les participants de la journée

Jedi 15 février 2024

Conques > Noailhac : 15 /20 min (arrêt point de vue du Cendié)

8h30 RDV à la salle des fêtes de Noailhac

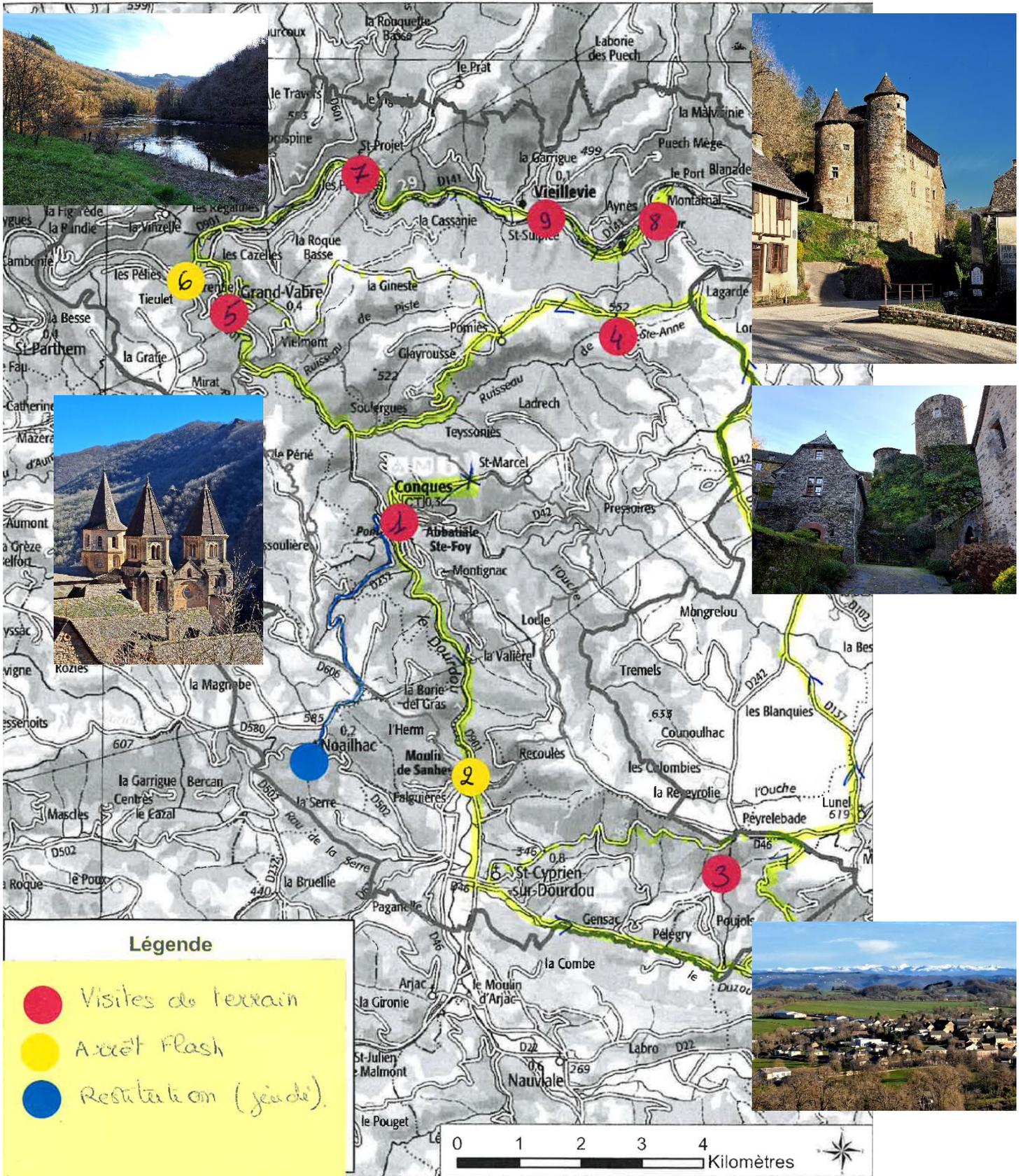
- Accueil café des participants

9h00 Temps d'échange avec l'inspecteur général

11h00 Fin de l'inspection générale

Apéritif dinatoire

Carte géographique du Grand Site sur fond I.G.N.



ANNEXE 6 – Tableau synthétique du programme d'actions 2022-2025

N°	Actions	Portée	Maître Ouvrage	Coûts estimés (sur 3 ans)		Partenaires financiers potentiels	CALENDRIER			
				Fonctionnement	Investissement		2022	2023	2024	2025
AXE 1 : PRÉSERVER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE DU GRAND SITE										
1	Inventorier le patrimoine culturel en vue de sa valorisation et d'opérations de restauration	1	CCCM Syndicat Mixte	1 000 € 7 500 €	Selon les projets	A déterminer selon les projets	X	X	X	X
2	Renforcer et partager la connaissance des milieux	1	Syndicat mixte	7 500 €	-	Aveyron : Espaces Naturels Sensible, Cantal : Natura 2000, Programme d'éducation à l'Environnement		X	X	X
3	Intégrer les orientations du Grand Site dans les documents d'urbanisme	1	CC Conques-Marcillac	-	-	-		X	X	
4	Inventorier les lieux dégradés en vue d'opérations de requalification	1	Collectivités concernées	-	60 000 €	A déterminer selon les projets		X	X	X
5	Préserver et créer des points de vue paysagers	1	Collectivités concernées	A déterminer	/ stratégie accueil et OPP	A déterminer selon les projets Département 12 : dispositif tourisme		X	X	X
6	Renforcer le conseil architectural, paysager et environnemental dans les projets	1	Syndicat Mixte assisté des CAUE	10 000 €	-	-		X	X	X
7	Poursuivre la restauration et la valorisation de l'abbatiale Sainte-Foy de Conques	1	Conques-en-Rouergue	-	2 000 000 €	Etat, Région, Département dans le cadre des CPER		X	X	X
8	Réaménager le Musée Fau et mettre en valeur le Trésor de Conques	2	Conques-en-Rouergue	-	800 000 €	Etat, Région, Département		X	X	X
9	Affiner les périmètres de protection (PDA)	1	CC Conques-Marcillac + UDAP	2 000 €	-	-		X	X	
10	Qualifier les aménagements des villages et hameaux en adéquation avec l'esprit des lieux	1	Conques Saint-Cyprien-sur-Dourdou Grand-Vabre Saint-Projet de Cassaniouze	- - - -	300 000 € 300 000 € 65 000 €	Départements : Opération cœur de Village Aveyron Ingénierie : Accompagnement technique			X	X
AXE 2 : DIFFUSER LA FREQUENTATION VIA L'IMMERSION ET LE CHEMINEMENT										
11	Définir et mettre en œuvre la stratégie d'accueil et d'interprétation	1	Syndicat Mixte	-	71 850 €	DREAL : 49 700 €		X	X	X
12	Contribuer à l'espace d'interprétation de l'Office de tourisme de Conques-Marcillac	1	CC Conques-Marcillac	-	300 000 €	Région Occitanie (GSO), Aveyron		X	X	X
13	Faciliter l'accueil et la découverte du Puech du Kaynard	2	Pruines	A déterminer	/ stratégie accueil	Département 12 : Espace Naturel Sensible (inventaire) + Dispositif tourisme		X	X	X
14	Améliorer la qualité des grands itinéraires (GR)	1	Office de tourisme Conques-Marcillac / GR 62	35 000 €	CD12 et 15	Région, Aveyron, Crédit Agricoles, Groupama, OT de Rodez		X	X	X
15	Qualifier un réseau de chemins de randonnées (PR)	1	Communes et interco Syndicat Mixte	45 000 € A déterminer / stratégie accueil	-	Régions / Leader dans le cadre de la CIMA		X	X	X
16	Encourager d'autres pratiques de mobilités douces, notamment le vélo	2	CC Conques-Marcillac CC Châtaigneraie Cantalienne	35 000 € 28 725 €	A déterminer A déterminer	ADEME		X	X	X
17	Expérimenter une navette durant les périodes de forte fréquentation	1	Région Occitanie	75 000 €	-	A déterminer à l'issue de l'expérimentation		X	X	X

AXE 3 : VALORISER LES SAVOIR-FAIRE ET LA CULTURE, MOTEURS D'UNE ECONOMIE DURABLE									
18	Encourager les pratiques agricoles favorisant les savoir-faire traditionnels	2	Porteurs de projet	Plan châtaine : 40 000 €	-	Leader, Départements	X	X	
19	Promouvoir la filière agritouristique dans le respect des valeurs du Grand Site	2	Chambres agriculture	-	-	Leader, Départements	X	X	X
20	Promouvoir les métiers d'art	2	Office de tourisme Conques-Marcillac Conques-en-Rouergue Association Artistique et Culturelle de Conques, Artisans...	Nocturnes sur 3 ans : 51 000 €	-	Département de l'Aveyron	X	X	
21	S'appuyer sur l'art et la culture pour faire vivre l'esprit des lieux	1	CCCM + CCCC Association Artistique et Culturelle de Conques Organisateurs d'événements	Selon les événements	-	DIRAC Occitanie, Département 12, Méciènes CCCM : Aide aux transports pour les scolaires	X	X	X
22	Faire de la route Pierre Soulagès, un itinéraire artistique et culturel	2	Département de l'Aveyron	Signalétique : 20 000 €	-	CCCM et sites partenaires	X	X	
23	Etudier l'opportunité d'un refuge d'art dédié aux paysages	2	CC Conques Marcillac	-	(140 000 €)	Leader, DRAC, Massif central, Région	X	(X)	(X)
AXE 4 : ASSURER LE PARTAGE ET LA PERENNITE DE LA DEMARCHE									
24	Créer une charte graphique et des outils de communication	1	Syndicat Mixte	20 000 €	5 000 €		X	X	X
25	Sensibiliser sur les valeurs du Grand Site, notamment auprès des Jeunes	1	Multipartenaires	35 000 €	5 000 €	Régions, Départements, Communautés de communes	X	X	X
26	Piloter et animer la démarche de Grand Site	1	Syndicat Mixte	220 000 €	5 000 €	Collectivités membres du Syndicat Mixte	X	X	X
27	Conforter les synergies et les partenariats	1	Syndicat Mixte	10 520 €	-		X	X	X
28	Mettre en place un observatoire photographique du paysage	1	Syndicat Mixte	10 000 €	-	A rechercher		X	X
29	Mettre en place un observatoire de la fréquentation	1	Syndicat Mixte	10 000 €	-	A rechercher		X	X
30	Analyser et prendre en compte le changement climatique dans la gestion du Grand Site	2	Syndicat Mixte	-	-	-	X	X	X
TOTAL OGS				680 745 €	3 911 850 €				

Annexe 7 - Liste des actions réalisées entre 2022 et 2025

Orientations OGS	Enjeux concernés	Questions évaluatives	Actions concernées	N°	Indicateurs	Année état initial	Valeur cible objectif
Axe 1. Préserver la qualité paysagère et patrimoniale du Grand Site							
Orientation 1. Améliorer la connaissance du patrimoine du Grand Site	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer et transmettre une connaissance liée à l'histoire, la culture et les patrimoines ✓ Valoriser le patrimoine culturel rural d'intérêt local et régional ✓ Faire connaître et préserver la diversité des milieux face à la pression, en particulier liée aux pratiques touristiques et à l'urbanisme (...) et aux risques climatiques 	<p>La connaissance patrimoniale s'est-elle améliorée ?</p> <p>A-elle-permis la préservation de patrimoines ?</p>	<p>Action 1. Inventorier le patrimoine culturel en vue de sa valorisation et d'opérations de restauration</p> <p>Action 2. Renforcer et partager la connaissance des milieux</p>	1	Nombre de fiches d'inventaire qualifiées	2023	A établir
				2	Nombre d'actions de sensibilisation et /ou médiation réalisées	2024	A établir
				3	Nombre d'opérations de restauration menées	2024	A établir
Orientation 2. Gérer et révéler les paysages des vallées du Lot et du Dourdou	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser une alternance de vues fermées et ouvertes pour rythmer la découverte ✓ Préserver et/ou révéler les paysages diversifiés et identitaires ✓ Conserver la qualité paysagère et architecturale des villages ✓ Veiller à la qualité du bâti (rénovation, restauration...) 	<p>La gestion des paysages des vallées du Lot et du Dourdou a-t-elle favorisé leur préservation et/ou leur mise en valeur ?</p>	<p>Action 3. Intégrer les orientations du Grand Site dans les documents d'urbanisme</p> <p>Action 4. Inventorier les lieux dégradés en vue d'opération de requalification</p> <p>Action 5. Préserver et créer des points de vue paysagers</p> <p>Action 6. Renforcer le conseil architectural, paysager et environnemental dans les projets</p>	4	Analyse qualitative de la prise en compte des enjeux paysagers dans les documents d'urbanisme	2025	Réalisation
				5	Mise en place d'un programme actions spécifique aux lieux à requalifier	2023	Réalisation
				6	Pourcentage de lieux d'intérêt requalifiés / nombre inventoriés	2025	Diminution des sites « en dégradation »
				7	Nombre de points de vue restaurés et créés	2025	Augmentation d'ouvertures paysagères
Orientation 3. Entretien et valoriser le patrimoine emblématique de Conques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conserver le patrimoine emblématique et exceptionnel du site de Conques et des sites majeurs liés à son histoire 	<p>Le patrimoine emblématique de Conques est-il bien entretenu et valorisé ?</p>	<p>Action 7. Poursuivre la restauration et la valorisation de l'abbatiale Sainte-Foy de Conques</p> <p>Action 8. Réaménager le Musée Fau et mettre en valeur le Trésor de Conques</p>	8	Nombre d'interventions de conseils pour l'intégration paysagère et environnementale des projets publics et privés	2023	Hausse des interventions des CAUE de l'Aveyron et du Cantal
				9	Conformité des travaux de qualification de l'abbatiale	2025	Réalisation des travaux
				10	Nombre d'actions de médiation autour des travaux de l'abbatiale	2022	5
Orientation 4. Préserver et mettre en valeur l'identité des villages	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conserver la qualité paysagère et architecturale des villages ✓ Veiller à la qualité du bâti (rénovation, restauration...) ✓ Maintenir le portage politique et l'implication des collectivités concernées 	<p>L'identité des villages est-elle maintenue ?</p>	<p>Action 9. Affiner les périmètres de protection</p> <p>Action 10. Qualifier les aménagements des villages et hameaux en adéquation avec l'esprit des lieux</p>	11	Évolution du nombre de visiteurs de l'abbatiale, du musée et du Trésor	2022	Augmentation sur l'année
				12	Nombre de périmètres délimités des abords (PDA) adoptés	2023	3
				13	Nombre de projets d'aménagement urbain ayant bénéficié de l'accompagnement des CAUE	2023	Hasse des sollicitations des collectivités
				14	Actualisation concertée de la charte qualité de Conques	2025	Réalisation

Orientations OGS	Enjeux concernés	Questions évaluatives	Actions concernées	N°	Indicateurs	Année état initial	Valeur cible objectif
Axe 2. Diffuser la fréquentation par l'immersion et le cheminement							
Orientation 5. Faciliter l'immersion à travers l'interprétation des paysages	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la qualité de l'accueil (sécurité, services, d'aménagement, état des sentiers...) et permettre aux visiteurs de faire des haltes au-delà de Conques Encourager la pratique des mobilités douce pour parcourir le Grand Site Gérer la fréquentation Développer et transmettre une connaissance liée à l'histoire, la culture et les patrimoines Augmenter et mieux répartir les retombées touristiques en incitant les visiteurs à s'immerger dans le Grand Site toute l'année 	<p>Comment le territoire a-t-il amélioré les conditions d'accueil ?</p> <p>L'interprétation des paysages a-t-elle permis de faciliter l'immersion des visiteurs ?</p>	<p>Action 11. Définir la stratégie d'accueil et la fréquentation à l'échelle du Grand Site</p> <p>Action 12. Contribuer à la scénographie de l'Office de tourisme de Conques-Marcillac</p> <p>Action 13. Faciliter la découverte du Puech du Kaynard</p>	15	Réalisation du schéma d'accueil et d'interprétation	2023	Oui
				16	Création du centre d'interprétation de l'Office de tourisme Conques-Marcillac	2025	Oui
Orientation 6. Encourager la découverte des lieux à travers les cheminements	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la qualité de l'accueil (sécurité, services, d'aménagement, état des sentiers...) et permettre aux visiteurs de faire des haltes au-delà de Conques Encourager la pratique des mobilités douces pour parcourir le Grand Site 	<p>Les parcours de découverte sont-ils satisfaisants ?</p> <p>Comment ont évolué les modes de déplacements pour découvrir le territoire ?</p>	<p>Action 14. Améliorer la qualité des grands itinéraires</p> <p>Action 15. Qualifier un réseau de chemins de randonnées</p> <p>Action 16. Encourager d'autres pratiques de mobilité douce, notamment le vélo</p> <p>Action 17. Expérimenter une navette durant les périodes de forte fréquentation</p>	17	Nombre de personnes fréquentant l'espace d'interprétation	2025	Hausse
				18	Réalisation des équipements nécessaires à la sécurisation, à l'accueil et à la valorisation du site	2025	Oui
				19	% d'augmentation du nombre de marcheurs sur les GR et évaluation qualitative de la satisfaction	2022	Hausse
				20	% de sentiers qualifiés	2024	80 %
				21	% d'augmentation du nombre de cyclistes	2024	Hausse
				22	Évolution du nombre d'utilisateurs de la navette	2022	Hausse
				23	Évaluation de l'expérimentation (pics de fréquentation, typologie des passagers)	2024	Réalisation

Orientations OGS	Enjeux concernés	Questions évaluatives	Actions concernées	N°	Indicateurs	Année état initial	Valeur cible objectif
Axe 3. Valoriser les savoir-faire et la culture, moteurs d'une économie durable							
Orientation 7 : S'appuyer sur l'agriculture et l'artisanat pour comprendre le site	<ul style="list-style-type: none"> Développer et transmettre une connaissance liée à l'histoire, la culture et les patrimoines Valoriser les productions locales et les savoir-faire du territoire Valoriser le patrimoine culturel rural d'intérêt local et régional Renforcer les liens entre ressources locales et paysages qui permettent de maintenir des retombées économiques 	<p>Comment l'agriculture et l'artisanat ont-ils contribué à la compréhension des lieux ?</p> <p>Les actions menées ont-elles contribué à la valorisation des activités agricoles et artisanales ?</p>	<p>Action 18. Encourager les initiatives de valorisation de la châtaigne et la vigne</p> <p>Action 19. Promouvoir la filière agritouristique dans le respect des valeurs du Grand Site</p> <p>Action 20. Promouvoir les métiers d'art</p>	24	Nombre et type de projets accompagnés	2022	-
			<p>Action 21. S'appuyer sur l'art et la culture pour faire vivre l'esprit des lieux</p>	26	Nombre d'actions et/ou événements mis en place en partenariat avec le Grand Site	2022	Hausse
			<p>Action 22. Faire de la Route Soulagès, un itinéraire artistique et culturel</p> <p>Action 23. Etudier l'opportunité d'un refuge d'art dédié aux paysages</p>	27	Évolution du nombre de visites des tribunes de l'Abbatiale Sainte-Foy de Conques engendrées par la Route Soulagès.	2023	Hausse
				28	Rendu de l'étude d'opportunité	2025	Réalisation
Orientation 8. Conforter le Grand Site comme lieu d'inspiration et de création artistique	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les liens entre ressources locales et paysages qui permettent de maintenir des retombées économiques Associer les valeurs du Grand Site aux programmations culturelles pour créer une attractivité résidentielle 	L'esprit des lieux a-t-il suscité l'inspiration et la création artistique ?					
Axe 4. Assurer le partage et la pérennité de la démarche							
Orientation 9 : Communiquer et sensibiliser sur les valeurs du Grand Site	<ul style="list-style-type: none"> Fédérer les habitants et les acteurs socioprofessionnels autour du projet, à travers une animation territoriale Travailler en réseau et en cohérence 	<p>Comment le Grand Site a-t-il communiqué et sensibilisé autour de ces valeurs patrimoniales ?</p>	<p>Action 24. Créer une charte graphique et des outils de communication</p> <p>Action 25. Sensibiliser sur les valeurs du Grand Site, notamment auprès des jeunes</p>	29	Type et nombre de supports de communication créés	2023	-
			<p>Action 26. Piloter et animer la démarche de Grand Site</p> <p>Action 27. Conforter les synergies et les partenariats</p>	30	Type et nombre d'actions de sensibilisation réalisées	2022	-
Orientation 10. Assurer une gouvernance participative	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir le portage politique et l'implication des collectivités concernées Travailler en réseau et en cohérence 	<p>Comment l'avis des habitants est-il pris en compte dans le processus décisionnel ?</p>	<p>Action 28. Mettre en place un observatoire photographique du paysage</p> <p>Action 29. Mettre en place un observatoire de la fréquentation</p> <p>Action 30. Prendre en compte le Changement climatique dans la gestion du Grand Site</p>	31	Nombre de réunions des instances décisionnelles et consultatives	2022	6 à 8 /ans
			32	% d'avancement des actions de l'OGS	2022	100%	
			33	Nombre de conventions de partenariat	2022	7	
Orientation 11. Observer l'évolution du Grand Site pour le long terme	<ul style="list-style-type: none"> Développer des outils d'observation et d'évaluation Mieux appréhender et réduire la vulnérabilité du Grand Site face aux impacts du changement climatique 	<p>Comment évolue et s'adapte le Grand Site ?</p>		34	Mise en place de l'observatoire photographique du paysage	2023	Oui
			35	Évolution des paysages	2025	-	
				36	Mise en place de l'observatoire de la fréquentation	2023	Oui
				37	Évolution de la fréquentation	2025	-
				38	Type d'actions réalisées dont l'impact sur les émissions de gaz à effet de serre peut être immédiat	2022	-

ANNEXE 8 - Composition du syndicat mixte

Syndicat mixte du Grand Site de France de CONQUES	Population	Dpt
Cassaniouze	521	15
CC Conques-Marcillac	12434	12
CC de la Châtaigneraie Cantalienne	21737	12
Conques-en-Rouergue	1640	12
Département de l'Aveyron	0	12
Département du Cantal	0	12
Pruines	292	12
Sénergues	440	12
Vieillevie	111	15